

MAIRIE DE BOULLERET
FICHE DE RENSEIGNEMENTS
POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

ELEVE

Nom : Prénom : né(e) le :

participe aux TAP mardi vendredi

RESPONSABLES LEGAUX

Mère Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél domicile : Tél portable :

Père Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél domicile : Tél portable :

Autre responsable légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél domicile : Tél portable :

**PERSONNE(S) A APPELER EN CAS D'URGENCE ET AUTORISEE(S)
A PRENDRE L'ENFANT**

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél :

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél :

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél :

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél :

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A 16H30

* Garderie oui non

Si oui, indiquer les jours : mardi : oui non , vendredi : oui non

* Maison des jeunes oui non

Si oui, indiquer les jours : mardi : oui non , vendredi : oui non

* Transport scolaire oui non

Si oui, indiquer les jours : mardi : oui non , vendredi : oui non

*Une personne vient chercher l'enfant à 16h30 devant l'école oui non

Si oui, indiquer les jours : mardi : oui non , vendredi : oui non

* Autorise mon enfant à rentrer seul à la maison oui non

Si oui, indiquer les jours : mardi : oui non , vendredi : oui non

RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE

Allergie alimentaire connue (l'enfant peut être amené à participer à un atelier culinaire) :

.....

Autre allergie :

.....

Un PAI a-t-il été aménagé pour votre enfant ? oui non

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) père, mère de l'enfant

– autorise la personne ayant en charge l'atelier d'activité périscolaire à prendre toute mesure d'urgence concernant son état de santé oui non

– autorise mon enfant à se déplacer dans la commune pour les activités oui non

– autorise mon enfant à être photographié ou filmé oui non

NOTE AUX PARENTS

Afin de garantir la sécurité des élèves, les enfants de primaire non pris en charge à 16h40, à la sortie de l'école, seront accompagnés à la maison des jeunes de Boulleret, la séance sera facturée à la famille.

Les enfants de maternelle non pris en charge à 16h40, à la sortie de l'école seront accompagnés à la garderie périscolaire, la séance sera facturée à la famille.

Nous nous engageons à signaler auprès de la mairie de Boulleret tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

signature de la mère :

signature du père :